



## CONTRAT DE LOCATION 2017 – 4X4 SUZUKI JIMNY ET VOITURES

Entre la Sarl RAIDS ET DECOUVERTES - TRA MARE E MONTI – Port de Plaisance, 20260 CALVI +33(0)4 95 65 21 26

Et le locataire : ..... N° et type de Permis : .....N° tel mobile : .....

Domicile habituel : .....Adresse en Corse : .....

**Article 1:** Il est convenu la location DE LA VOITURE de marque et modèle : .....

Nom : ..... Immatriculé : ..... Nombre **maxi** de personnes au départ : .....

Pour une durée de ..... jour(s) du ..... à .....H00 au ..... à .....H00

Base de départ/arrivée.. .....selon les conditions suivantes :

**Kilométrage au départ..... Kilométrage à l'arrivée.....**

Montant de la Location	
Option Rachat de Franchise (selon conditions générales)	
Option Livraison sur un autre site	
<b>Montant Total dû</b>	
<b>Montant Facturé</b>	
<b>Acompte versé (encaissé si annulation jusqu'à 24h avant départ)</b>	
<b>Reste dû au départ (encaissé si annulation dans les 24h avant départ)</b>	

**Article 2 - Dépôt de garantie :** Montant à régler à Tra mare e Monti avant le départ : .....€ TTC

En cas d'incidents, Tra mare e Monti conservera le montant du dépôt de garantie ou fera payer au garant le montant des réparations ou de l'intervention. Le locataire est tenu de vérifier l'état de la VOITURE au départ. Aucune réclamation ne sera possible après le départ.

Pour tout dégât, le devis de la société Tra mare e monti concessionnaire, agent et professionnel, fera foi.

**Mention manuscrite « Verse la somme de (€) en dépôt de garantie » + Signature** CB CH CASH

### Assurances comprises dans ce contrat :

**1- Assurance Tous Risques Location FLOTTE VOITURES** (dommages corporels, vol, destruction totale, accident...) souscrite auprès de la gan CONTRAT 131364163.

**L'assurance n'exonère pas le garant du paiement du dépôt de garantie. Tra Mare e Monti ne sollicite son assurance que pour les dommages dont le montant est supérieur au dépôt de garantie.**

**2- Assurance RC Entreprise** GAN Police n°061635357. La RC Entreprise concerne tous les clients et passagers des biens locatifs. Elle assure les personnes en cas d'accident physique. Elle agit en corrélation avec l'assurance RC du client.

**ASSISTANCE** Pas d'assistance Optionnelle ou contractuelle à partir de 0km. Vous êtes en panne, vous avez une avarie moteur, un choc, vous prenez en charge les frais de remorquage en cas d'accident à tort. Vous assurer le véhicule à l'abris et vous ramenez les clés au bureau en cas de panne ou votre responsabilité n'est pas mise en cause.

Votre responsabilité sera mise en cause sur toute avarie sur des pistes abimées (ex : pistes de Saleccia).

Le rapatriement du conducteur et du passager est à votre charge en termes d'organisation et de paiement.

### Assurances en option :

**1- RACHAT DE FRANCHISE** Suite à un choc accidentel, le montant du dépôt de garantie encaissé par Tra mare e Monti est ramené à la somme forfaitaire de 1000 euros (mille euros) ou 1500 euros (jeune conducteur)

Signature :

Le locataire déclare consulter les conditions générales de vente et souscrit à l'assurance pour .....jour(s) .....

### **Article 3 - Responsabilités :**

Tra mare e monti met à votre disposition du matériel récent, de marque et de qualité et entretenu et vous conseille avant le départ.

Vous louez une voiture, vous êtes responsable de votre journée, de votre parcours et de votre destination : une panne peut survenir, les conditions météo peuvent changer, vous pouvez endommager la voiture suite à un choc, vous pourriez adopter une conduite trop brusque et casser la transmission, la direction ou les amortisseurs, vous pouvez crever un pneumatique.

L'équipe Tra Mare e Monti n'est pas équipée pour intervenir à vos côtés : le mécanicien peut être indisponible par téléphone, nous ne pouvons pas nous substituer aux remorqueurs et dépanneurs. Nous ne pouvons pas assurer le retour des passagers.

**Article 4 : En cas d'incidents,** TRA MARE E MONTI Locations ne pourra être tenu responsable des conditions météo ou d'éventuelles avaries. Aucune remise ne sera accordée. Le locataire déclare avoir assez d'expérience pour ramener la voiture dans des conditions de sécurité maximales ou le cas échéant pour prendre les décisions de sauvegarde de la moto qui s'imposent.

**Mauvaise météo :** le locataire doit adapter sa conduite et sa destination aux conditions météo. En cas d'impossibilité de retour, il doit assurer la voiture dans un site protégé, régler les frais de stationnement et organiser à ses frais son retour et celui du passager.

Si la voiture n'est pas restitué sur le site convenu, 100 euros TTC hors essence seront facturés dans les limites de Galéria et Ile Rousse et 200 euros + une journée de location de la moto pour les autres destinations.

**Panne et avarie :** Tra mare e monti ne pourra pas intervenir à vos côtés et ne pourra pas vous rejoindre dans les délais que vous souhaitez. Le locataire est responsable selon la législation en vigueur du remorquage de la voiture et du rapatriement des passagers à ses frais.

Toute intervention réalisée par un prestataire sera à la charge du locataire. Toute intervention due à une négligence ou à une mauvaise utilisation du matériel sera facturée. Toute intervention suite à une panne d'essence sera facturée.

Les interventions sur la voiture ne donneront lieu à aucune remise ou remboursement sur le prix de la location.

### **Article 5: Restitution en retard**

Tout dépassement horaire est facturé 60 euros TTC/heure. Toute heure commencée est dûe.

### **Article 6: Règles de conduite**

Le locataire est seul responsable vis à vis des autorités : possession d'un permis valide, équipements de sécurité, respect des règles du code de la route...

**Seul le locataire identifié par ce contrat est autorisé à piloter.**

Fait en 2 exemplaires, à CALVI, le / /17 *Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"*

**Le Propriétaire**

TRA MARE E MONTI

**Le Locataire**